



Environnement
Canada

Environment
Canada

Environnement


à la une

Vol. 7 n° 1 Mars 1987



30964-
v7n1-F

30964-
v7n1-E

Canada 

Mot de la rédaction

Depuis le dernier numéro, les réalisations d'Environnement Canada se sont succédé à un rythme accéléré et ont fait plus d'une fois les manchettes.

D'abord, il y a eu l'avant-projet de loi sur la protection de l'environnement qui a été rendu public en décembre dernier pour fins de discussion. Cette nouvelle loi accordera au gouvernement fédéral des pouvoirs plus vastes pour gérer les substances toxiques et réduire la contamination de l'environnement. Une fois les consultations terminées, le projet sera révisé et déposé au Parlement vers la fin du printemps.

Environnement Canada a également présenté un projet de réforme de la Loi sur les parcs nationaux, le premier depuis plus de 50 ans. Ce projet vise à maintenir le délicat équilibre entre la conservation et l'utilisation de nos parcs et à mettre un terme, en autres, au braconnage. Cette législation permet également d'ajouter à notre réseau de parcs 40 000 km² des terres les plus septentrionales du Canada, la réserve du parc national de l'île d'Ellesmere.

Toujours dans le Nord, une nouvelle réserve nationale de faune a aussi été désignée. Le col Polar Bear, situé dans l'île Bathurst et réputé pour sa flore et sa faune diversifiées et abondantes, se voit ainsi accordé une protection accrue, tout en assurant aux autochtones l'utilisation de ses ressources.

Dans le domaine de la dépollution, une entente a été signée avec la Nouvelle-Écosse en vue de nettoyer les mares de goudron de Sydney, la plus grande décharge de déchets chimiques au pays. Cette entente nécessitera des investissements de plus de 34 millions de dollars et permettra de redonner aux habitants de cette région un environnement plus sain, en éliminant, entre autres, une source permanente de HAP, un agent cancérigène reconnu.

À Hamilton, une usine pilote de transformation des boues d'épuration en combustible a été inaugurée, et cette nouvelle méthode d'élimination recèle un énorme potentiel sur le plan environnemental, énergétique et technologique. Toujours à Hamilton, un projet pilote d'injection d'oxygène pour décontaminer des eaux polluées s'avère aussi très prometteur.

Enfin, l'inscription de nombreux édifices au Répertoire des édifices fédéraux à valeur patrimoniale saura réjouir nos lecteurs et lectrices intéressés à la conservation de notre patrimoine culturel.

En terminant, nous aimerions souhaiter la bienvenue aux abonnés de *Regards sur les parcs*, qui a cessé de paraître. *Environnement à la Une*, qui prend la relève, accordera dorénavant une plus large place aux activités du Service des parcs pour intéresser tous ceux et celles qui ont à coeur la protection de notre environnement naturel et de notre patrimoine culturel.

Table des matières

Bureaux d'information régionaux

Atlantique :

Wayne Eliuk
Service des communications
Environnement Canada
45, Alderney Drive
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 2N6
(902) 426-7990

Québec :

Marcelle Girard
Service des communications
Environnement Canada
C.P. 10 100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
(418) 648-7204

Ontario :

Jeanne Jabanoski
Service des communications
Environnement Canada
25, av. St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-1093

Ouest et Nord :

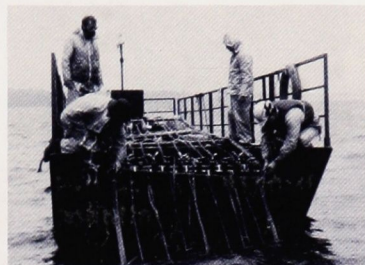
Garth Norris
Service des communications
Environnement Canada
2^e étage, Twin Attria 2
4999-98 Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
(403) 468-8074

Pacifique et Yukon :

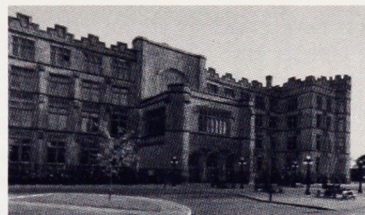
Sheila Ritchie
Service des communications
Environnement Canada
C.P. 1540
800, rue Burrard
Vancouver (C.-B.)
V6Z 2J7
(604) 666-5902



En bref	2
Loi sur la protection de l'environnement	5
Réforme de la Loi sur les parcs nationaux	7



Ellesmere, reflet de l'Extrême-Arctique	8
Le col Polar Bear, une nouvelle réserve de faune	10
Les mares de goudron de Sydney	11
Bouffée d'air frais pour le port de Hamilton	13



De l'énergie à bon marché	14
Répertoire des édifices fédéraux à valeur patrimoniale	16
Publications	17

Environnement à la une

Depuis quelques années, nous assistons à l'émergence d'une prise de conscience de l'être humain pour son environnement. Fort heureusement, la société canadienne et notre ministère n'échappent pas à cette réalité. Fidèle à son mandat, le ministère de l'Environnement reconnaît la nécessité de travailler en étroite collaboration avec tous ceux qui partagent son intérêt pour un meilleur environnement. Dans cette optique, la Direction générale des communications publie, quatre fois l'an, *Environnement à la une*.

Chaque numéro traite de divers sujets reliés à notre environnement et à notre patrimoine et contient des articles en provenance d'un bout à l'autre du pays, mettant ainsi en relief les multiples réalisations d'Environnement Canada.

À moins d'avis contraire, tous les articles peuvent être reproduits en indiquant la source.

Pour tout renseignement ou commentaire, veuillez écrire au rédacteur en chef, *Environnement à la une*, Direction générale des communications, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3.

Entente Canada — Terre-Neuve sur le réseau de stations climatologiques

Un accord visant à améliorer le réseau de stations climatologiques de Terre-Neuve et du Labrador a été signé en décembre dernier par le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, et le ministre de l'Environnement de Terre-Neuve, John Butt.

L'entente prévoit l'exploitation des stations climatologiques et l'exécution de programmes par l'un ou l'autre des deux gouvernements selon une formule de recouvrement des frais. L'exploitation des stations et l'exécution des programmes pourront aussi se faire conjointement lorsque cela s'avère plus économique.

« Cette entente renforce l'engagement des gouvernements fédéral et provincial à faire profiter au maximum les Terre-Neuviens de l'application des données climatologiques à leurs activités économiques et récréatives. De plus, les projets entrepris dans le cadre du Programme climatologique canadien seront désormais mieux adaptés aux besoins d'information climatologique de Terre-Neuve et du Labrador », a déclaré M. McMillan.

J.D. Collinson élu président du Comité du patrimoine mondial

M. James D. Collinson, sous-ministre adjoint du Service des parcs d'Environnement Canada, a été élu président du Comité du patrimoine mondial pour un mandat d'un an à l'occasion d'une réunion du Comité tenue à Paris en novembre. Des vice-présidents représentant l'Algérie, la Bulgarie, l'Inde, le Mexique et le Zaïre ont également été élus à cette réunion.

Le Comité du patrimoine mondial est chargé de mettre en oeuvre la Convention pour la protection du patrimoine mondial de l'UNESCO en désignant des sites du patrimoine mondial. Parmi les sites canadiens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, mentionnons le parc national historique de l'Anse aux Meadows (Terre-Neuve), l'arrondissement historique de la ville de Québec, le parc provincial des Dinosaures (Alberta) et Ninistints, le village historique des Haida dans les îles de la Reine-Charlotte (Colombie-Britannique).

La Convention pour la protection du patrimoine mondial compte maintenant 91 pays membres, et le ministère de l'Environnement représente le Canada aux réunions du Comité du patrimoine mondial.

Jumelage de la maison et du musée Bethune



La maison commémorative Bethune est devenue le premier parc historique national à conclure un accord de jumelage le 12 novembre dernier, à Tang Xian, en Chine.

La maison commémorative Bethune est aménagée à Gravenhurst, dans la maison même où le docteur Norman Bethune est né

et a vécu son enfance. Le musée commémoratif Bethune de Tang Xian est situé à proximité de l'endroit où est mort ce grand Canadien, le 12 novembre 1939.

Le jumelage de son lieu de naissance et du lieu de sa mort facilitera l'échange d'informations sur la vie de ce héros de la République populaire de Chine.

Politique sur les parcs marins nationaux

Le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, a rendu publique en septembre une politique sur les parcs marins nationaux qui permettra de choisir, d'établir et d'aménager des parcs marins nationaux au Canada.

Le but à long terme de cette politique est d'assurer que chacune des 29 régions marines naturelles du pays soit représentée dans le réseau des parcs nationaux. Dix de ces régions se trouvent dans l'océan Arctique, neuf dans l'Atlantique, cinq dans le Pacifique et cinq dans les Grands Lacs.

La politique a été approuvée à la suite de plusieurs années de recherches effectuées par Environnement Canada et de longues consultations avec d'autres organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, des représentants du milieu universitaire et des groupes d'intérêt, y compris les pêcheurs commerciaux.

« Il n'existe aucun parc marin national dans tout le Canada, a indiqué M. McMillan, mais cette politique nous permettra de rattraper le temps perdu et de jeter les bases pour l'établissement de tels parcs. »

Les parcs marins nationaux serviront à protéger et à conserver des zones représentatives de l'environnement marin, en plus d'offrir au public des possibilités récréatives et des programmes d'information sur l'environnement marin.

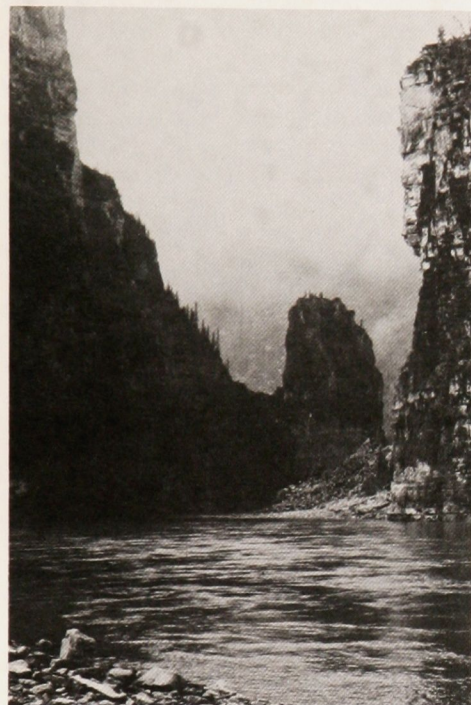
La pêche commerciale sera permise conformément à chaque plan de gestion de parc marin. La navigation, commerciale ou autre, continuera de se faire selon la convention internationale.

Environnement Canada étudie actuellement la possibilité de créer des parcs marins à quatre endroits : au Nouveau-Brunswick, dans les West Isles de la baie de Fundy; au Québec, au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent; dans l'est de l'Arctique, plus précisément dans le détroit de Lancaster; et en Colombie-Britannique, à South Moresby, dans les îles de la Reine-Charlotte.

Des exemplaires de la politique sur les parcs marins nationaux et des renseignements sur les études portant sur les parcs marins peuvent être obtenus du Service des parcs d'Environnement Canada, Ottawa, K1A 1G2.



South Nahanni : rivière du patrimoine



La rivière South Nahanni a été proclamée en janvier rivière du patrimoine canadien par le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, en raison de ses caractéristiques naturelles et récréatives remarquables.

Le tronçon de 322 kilomètres de la rivière qui a été désignée coule à l'intérieur de la réserve du parc national Nahanni, à 600 kilomètres à l'ouest de Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest). En plus du paysage grandiose des monts Mackenzie, la rivière South Nahanni présente des éléments naturels remarquables, notamment les chutes Virginia, des gorges spectaculaires, des formations géologiques qui ont été éparpillées par la glaciation, et enfin de rares espèces fauniques.

Le Réseau de rivières du patrimoine canadien, établi en 1984, est administré conjointement par le gouvernement fédéral, six provinces (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba et Saskatchewan) et les deux territoires. Les objectifs du réseau sont de faire reconnaître nationalement les rivières importantes du Canada et d'assurer leur gestion à long terme de façon à en préserver les caractéristiques naturelles, historiques et récréatives pour le bénéfice et l'appréciation des générations actuelles et futures de Canadiens.

Acquisition d'habitats dans une réserve nationale de faune au Nouveau-Brunswick

Au cours des prochaines années, le gouvernement fédéral, de concert avec la province du Nouveau-Brunswick, poursuivra ses acquisitions d'habitats naturels dans la réserve nationale de faune proposée du ruisseau Portobello, près de Fredericton. L'achat de terrains privés à l'intérieur des limites de la réserve faunique sera rendue possible grâce à une entente conclue avec Habitat faunique Canada, une fondation indépendante à but non lucratif établie par Environnement Canada en 1984.

Aux termes de l'entente, Habitat faunique Canada doit fournir jusqu'à 400 000 \$ au cours des cinq prochaines années pour l'acquisition des terrains. La zone, qu'Environnement Canada entend désigner officiellement réserve nationale de faune en 1987, sera gérée par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

La zone est un modèle unique d'écosystème composé d'une plaine inondable et d'un marais arboré. Située le long de la rivière Saint-Jean, à 32 kilomètres à l'est de Fredericton, elle est reconnue surtout pour son importance comme habitat d'oiseaux aquatiques, pour ses caractéristiques naturelles et comme l'une des terres humides les plus productives des provinces de l'Atlantique. Elle est fréquentée par les plus fortes populations d'oiseaux nicheurs connus dans la région atlantique du Canada, telles que le canard hupé, qui niche dans les cavités, le garrot commun et le bec-scie couronné.

Environnement Canada améliore son service d'information météorologique

Environnement Canada, en collaboration avec la firme Wood Gundy Incorporated, a amélioré son service d'information météorologique à Calgary, à Halifax, à Toronto et à Québec, en augmentant le nombre de lignes téléphoniques pour les usagers.

Ce projet-pilote d'une durée de six mois sera financé et commandité par Wood Gundy Incorporated, une importante société canadienne de courtage en valeurs mobilières. Les réactions du public seront évaluées au cours de la période d'essai.

Les personnes qui téléphonent aux bureaux météorologiques des quatre villes entendront un message de 15 secondes du commanditaire, suivi du bulletin météorologique pour les centres urbains et les régions environnantes. Cette information, mise à jour régulièrement et disponible 24 heures sur 24, fournit des détails sur les prévisions du temps, comme la pluie ou la neige, les probabilités de précipitations, les températures maximales et minimales, les conditions atmosphériques et les vents dominants.

Les personnes qui veulent profiter de ce nouveau service doivent composer les numéros suivants :

Toronto	(416) 676-3066 (anglais)
Calgary	(403) 275-3300 (anglais)
Québec	(418) 872-2859 (français)
Halifax	(902) 835-7277 (anglais)

Un nouveau comité de l'énergie et de l'environnement

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Marcel Masse, et le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, ont annoncé en janvier la constitution d'un comité ministériel chargé d'intégrer les questions énergétiques et environnementales au niveau fédéral.

Les ministres ont rencontré les représentants de quelques-uns des plus importants groupes environnementaux du Canada pour solliciter leur aide dans le but d'élaborer une démarche visant à intégrer les questions environnementales et énergétiques. La collaboration entre les groupes environnementaux et le gouvernement est considérée comme l'élément indispensable à la réussite du nouveau comité ministériel.

M. McMillan a souligné que cette démarche entreprise par M. Masse et lui-même ne constituait qu'un élément de l'ensemble des initiatives du gouvernement visant à reconnaître l'importance des questions environnementales dans tous les secteurs sous sa responsabilité.

Les ministres ont rencontré des représentants des groupes suivants : Regroupement pour la surveillance du nucléaire, Institut national pour la survivance, Tomorrow Foundation, Ecology Action Centre, STOP, Enquête énergétique, Pollution Probe, Coalition canadienne contre les pluies acides, Société pour vaincre la pollution, Association québécoise de lutte contre les pluies acides, Amis de la Terre et Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick.



Élimination des contaminants toxiques

Le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien se partageront les coûts d'une étude visant à déterminer dans quelle mesure les installations municipales de traitement des eaux usées parviennent à éliminer les contaminants toxiques.

Les résultats de cette étude, dont le coût s'élève à 690 000 \$, auront d'importantes répercussions sur les programmes fédéraux de gestion des produits chimiques et sur la stratégie municipale et industrielle de dépollution de l'Ontario, dont le rôle est d'enrayer les substances toxiques dans les effluents de stations de traitement des eaux usées. Les contributions des gouvernements fédéral et provincial s'élèvent à 565 000 \$ et 125 000 \$ respectivement.

L'étude portera également sur l'utilisation des tests biologiques pour surveiller les effets de mélanges complexes de faibles concentrations de produits chimiques sur les eaux usées.

Le Centre national de recherche en hydrologie

Le plus récent établissement de recherche sur les eaux du gouvernement fédéral a ouvert ses portes à Saskatoon (Saskatchewan) en octobre 1986. Il s'agit du Centre national de recherche en hydrologie, dont la construction a coûté 16,4 millions de dollars et qui regroupe une partie des ressources scientifiques et techniques d'Environnement Canada. Les travaux de recherche qui y sont effectués portent principalement sur l'hydrologie, la qualité de l'eau et la météorologie.

Le nouveau centre abrite l'Institut national de recherche en hydrologie, autrefois installé à Ottawa, Winnipeg, Vancouver et Calgary; les laboratoires régionaux de la qualité des eaux d'Environnement Canada, qui se trouvaient à Calgary; et le Bureau d'inspection météorologique, auparavant situé près de l'aéroport de Saskatoon.

La construction du centre a commencé en 1984 et s'est terminée en avril 1986, presque selon le calendrier établi et à un coût moindre que prévu. Lorsque le personnel sera complet, 106 employés travailleront à plein temps.

Environnement Canada possède maintenant deux établissements pour réaliser son programme de recherche sur les eaux : le Centre canadien des eaux intérieures, situé depuis longtemps à Burlington (Ontario) et le nouveau Centre national de recherche en hydrologie, à Saskatoon.

Prix d'excellence en architecture



Le centre d'accueil et d'interprétation du parc national Forillon s'est mérité en octobre dernier le premier prix d'architecture du Conseil canadien du bois.

Le centre, situé près du havre de Cap-des-Rosiers, est constitué de trois modules juxtaposés ressemblant à des granges. La

conception architecturale a été réalisée par les architectes Gilles Fortin et Pierre Paré du Service des parcs. La réalisation technique des plans et devis a été assurée par la firme Bisson et Poulin, architectes de Charlesbourg, et supervisée par les deux concepteurs.

Accord canado-américain pour le contrôle du transport transfrontière des déchets dangereux

Un accord visant à faciliter le contrôle du transport de déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis, a été signé en octobre dernier par le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, et le directeur de l'Agence américaine de protection de l'environnement, Lee Thomas. Cet accord établit les conditions régissant l'exportation, l'importation et le transport de déchets dangereux entre les deux pays. Environ 100 000 tonnes de déchets dangereux traversent la frontière canado-américaine chaque année.

La nouvelle entente repose sur les principes suivants qui ont été reconnus par les deux pays pour permettre un contrôle adéquat du transport transfrontière de déchets dangereux :

- Chaque pays assurera une gestion adéquate des déchets, à l'intérieur des limites de leur juridiction.
- Le pays exportateur avisera d'avance le pays importateur d'un déplacement de déchets, en lui communiquant les détails pertinents. Le pays importateur pourra alors examiner cette information et accepter ou refuser ces déchets.
- Le pays exportateur permettra le retour de tous les déchets sur son territoire qui pourront être retournés.
- Les deux pays collaboreront pour assurer que les déplacements transfrontières sont accompagnés d'un manifeste et qu'ils sont conformes aux conditions de l'accord.

Les deux pays poursuivront leurs consultations sur les méthodes à adopter concernant le transport transfrontière de déchets dangereux. ■



Loi sur la protection de l'environnement

Le Canada adopte la ligne dure à l'endroit des pollueurs

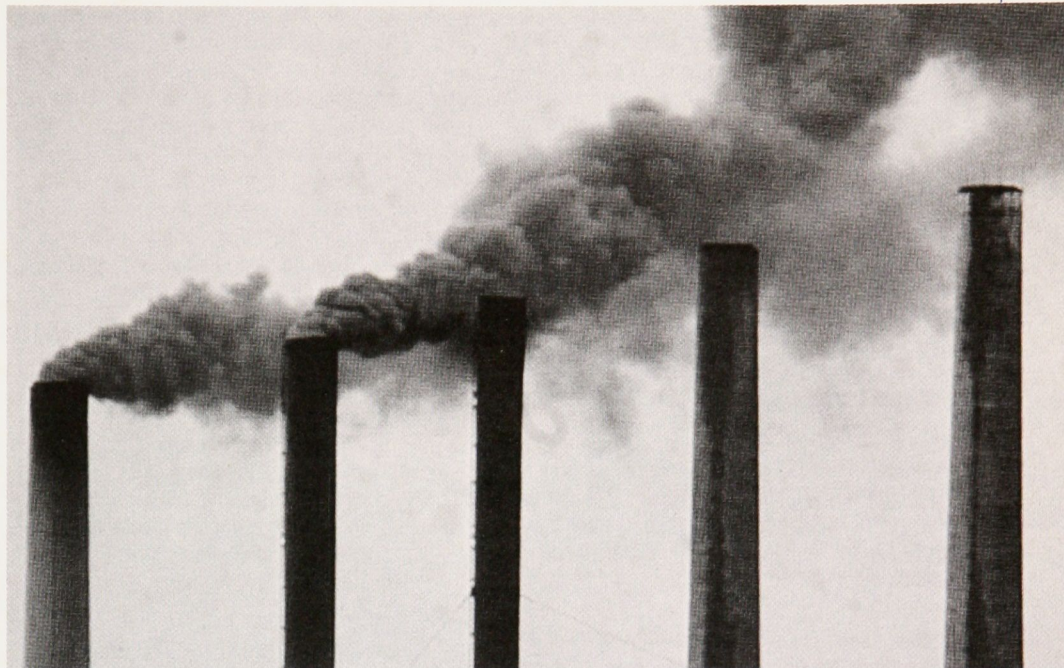
Les produits chimiques sont une des réalités de la vie moderne. On estime qu'il en existe 100 000 sur le marché mondial, et presque un millier de nouveaux sont commercialisés chaque année. Rien d'étonnant, donc, qu'on commence de plus en plus à se demander si le fragile équilibre sur lequel repose toute vie n'est pas menacé par les substances chimiques répandues dans l'environnement.

Le projet de loi sur la protection de l'environnement vise à rendre notre pays plus à même de combattre la pollution, particulièrement les produits chimiques toxiques non réglementés.

Le projet de loi sur la protection de l'environnement (LPE) vise à rendre notre pays plus à même de combattre la pollution, particulièrement les produits chimiques toxiques non réglementés. Il donnera au gouvernement fédéral de vastes pouvoirs qui lui permettront de gérer les substances chimiques toxiques et de réduire les risques de contamination de l'environnement.

Ce sont le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Jake Epp, qui, le 18 décembre 1986, rendaient public le projet de loi, afin que le gouvernement fédéral puisse en discuter avec les provinces, les groupes environnementaux, l'industrie, les syndicats et la population en général. Après l'étape des consultations publiques officielles, le projet sera corrigé en fonction des recommandations reçues. Ensuite, on espère le présenter au Parlement vers la fin du printemps.

Le projet de loi comporte des peines plus sévères à l'endroit des pollueurs et donne aux victimes de la pollution de meilleures garanties de recours en dommages et intérêts devant les tribunaux. Il introduit un plan global de réglementation qui autorise le gouvernement à interdire des substances chimiques avant leur entrée au Canada ou à les réglementer à toutes les étapes de leur cycle d'existence.



Le projet de loi comporte des peines plus sévères à l'endroit des pollueurs.

S'éloignant carrément des usages actuels, la nouvelle loi exigera de l'industrie qu'elle fournisse au gouvernement les données d'essai et l'information nécessaire pour évaluer les produits chimiques encore inconnus au Canada. Cela permettra au gouvernement de prévoir les risques de problèmes environnementaux et d'en favoriser la prévention en interdisant ou en restreignant l'usage des substances chimiques en question.

Vers une meilleure gestion des substances chimiques

Le projet de loi se fonde sur une optique « intégrale », c'est-à-dire que la réglementation portera sur toutes les étapes du cycle d'existence des substances chimiques, à savoir la recherche et le développement, l'introduction des produits, leur fabrication, leur transport, leur distribution, leur utilisation et, finalement, leur élimination. En outre, cela s'appliquera tant aux produits chimiques actuels qu'aux nouveaux.

Comme tant d'autres grandes questions au Canada, la gestion des produits chimiques toxiques se complique du fait que la

responsabilité de la protection de l'environnement est partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. On rédigera une nouvelle ligne de conduite d'application et d'observation qui viendra compléter le projet de loi et faire en sorte que les mécanismes de protection prévus par la nouvelle loi soient mis en application adéquatement. Les deux paliers de gouvernement négocieront les ententes précisant le rôle et la responsabilité de chacun dans la mise en application de la loi.

Lois actuelles

La nouvelle loi englobera les dispositions de la Loi sur les contaminants de l'environnement et de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, de même que certaines parties de la Loi sur les ressources en eau du Canada et de la Loi sur le ministère de l'Environnement.

La pièce maîtresse des lois fédérales actuelles relatives aux produits chimiques toxiques est la Loi sur les contaminants de l'environnement (LCE). Cette loi régit les produits chimiques surtout par rapport à leur importation commerciale, à leur fabrication et à leur transformation. La LCE ne s'applique que lorsque la consultation des autres paliers de compétence montrent que ces derniers n'ont pas le pouvoir ou sont incapables d'exercer un contrôle sur les substances chimiques toxiques.

La plus grande lacune de cette loi est peut-être le fait qu'elle place la responsa-



bilité au mauvais endroit et au mauvais moment. Cela veut dire que le gouvernement doit prouver qu'une substance déjà commercialisée est dangereuse pour la santé et l'environnement. Cependant, c'est à l'indus-

C'est à l'industrie qu'il devrait incomber de prouver qu'un nouveau produit chimique est sûr, et non au gouvernement de montrer que ce produit est dangereux.

trie qu'il devrait incomber de prouver qu'un nouveau produit chimique est sûr, et non au gouvernement de montrer que ce produit est dangereux. Ce sont des décisions qu'il faut prendre avant la commercialisation d'un produit chimique et non après.

Loi sur la protection de l'environnement

Le projet de loi sur la protection de l'environnement adapte à l'époque actuelle et précise les lois fédérales sur l'environnement et prévoit une plus grande consultation entre les ministères fédéraux et entre le fédéral, les provinces et le secteur privé.

La nouvelle loi aurait une portée beaucoup plus grande que l'actuelle Loi sur les contaminants de l'environnement, car elle s'appliquerait à tous les produits chimiques nouveaux au Canada, commerciaux ou non.

Les substances chimiques interdites ou d'usage restreint en vertu de la Loi sur les contaminants de l'environnement continueront d'être réglementées dans la nouvelle Loi sur la protection de l'environnement, qui exigera en outre de l'industrie :

- qu'elle avise le ministre de l'Environnement avant l'introduction de toute substance chimique au Canada;
- qu'elle soumette, sur la substance chimique en cause, un dossier d'information contenant la description de ses propriétés, accompagné d'une information suffisante pour en évaluer les effets sur la santé et l'environnement, ainsi que des renseignements sur le lieu et la manière de l'utiliser.

Tout comme la Loi sur les contaminants de l'environnement, la nouvelle Loi sur la protection de l'environnement reposera, dans son fonctionnement, sur des listes de substances chimiques jointes à la loi et dans lesquelles seront énumérées les substances réglementées.

Ainsi, la première liste contiendrait toutes les substances chimiques en usage au Canada. Y seraient identifiées des substances pour lesquelles l'industrie n'est pas tenue d'aviser le ministre de l'Environnement ni de lui soumettre un dossier d'information.

Dans la deuxième, figureraient toutes les substances chimiques connues dans le monde, mais non encore utilisées au Canada. Quiconque aurait l'intention d'introduire l'une de ces substances au pays serait tenu d'en aviser le ministre de l'Environnement et de lui présenter le dossier d'information prescrit.

Quant aux nouvelles substances, qui n'apparaissent sur aucune liste, la nouvelle loi exigerait une notification accompagnée d'un dossier très étoffé.

Dans une troisième liste figureraient toutes les substances qui, en vertu des lois fédérales, sont interdites ou rigoureusement réglementées. La nouvelle loi exigerait que les entreprises canadiennes exportant ces substances avisent les autorités compétentes du pays destinataire.

Enfin, il y aurait une liste de substances chimiques dangereuses visées par les règlements promulgués en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement. ■

Points saillants de la nouvelle Loi sur la protection de l'environnement :

- Protéger et améliorer la qualité du milieu naturel par le contrôle, au moyen de cette loi et d'autres lois fédérales, de toutes les étapes du cycle d'existence des produits chimiques qui constituent une menace réelle pour la vie des citoyens.
- Exiger que les produits chimiques soient testés et évalués adéquatement.
- Établir des mécanismes de contrôle en cas de rejets ou de déversements éventuels de produits chimiques au cours de leur fabrication, distribution, utilisation ou élimination.
- Autoriser le ministre à intervenir directement dans les cas d'urgence.
- Jouer un rôle de premier plan dans l'établissement, à l'échelon national, de normes cohérentes de qualité de l'environnement.
- Prévoir des sanctions et des peines en rapport avec la gravité des effets de la pollution environnementale.
- Instituer, en matière de protection de l'environnement, des règlements qui touchent les terres, les eaux, les entreprises et ouvrages du gouvernement fédéral.
- Établir, à l'intention des ministères, conseils et organismes fédéraux, des directives applicables à l'exercice de leurs pouvoirs et fonctions.

Nouveaux pouvoirs de la loi

- Réglementation de toutes les étapes du cycle d'existence d'une substance chimique
- Pouvoirs accrus d'inspection et d'enquête
- Plus grande cueillette de renseignements
- Essais adéquats des nouveaux produits chimiques
- Intervention immédiate en cas d'urgence
- Pouvoir de rappeler les produits
- Pouvoir d'ordonner la dépollution
- Notification des exportations

Mécanismes d'application et d'observation

- Équitables, cohérents et prévisibles
- Axés sur le respect de la loi
- Plus sévères à l'égard des contrevenants

Peines

- Amendes jusqu'à un million de dollars par jour
- Dirigeants d'entreprise passibles de poursuites en dommages et intérêts
- Jusqu'à cinq années d'emprisonnement
- Délai de prescription (jusqu'à deux ans)
- Obligation de dépolluer ou de payer les coûts de la dépollution
- Paiement des coûts de l'enquête et des poursuites
- Versement d'une caution

Mécanisme de consultation

- Distribution du texte du projet de loi à la population en décembre 1986
- Réunions régionales de consultation, dès janvier 1987
- Réunion nationale de consultation, mars 1987
- Analyse des résultats de la consultation, printemps 1987
- Révision du projet de loi, printemps 1987
- Dépôt du projet de loi en Chambre.

Renseignements :

Maggie Grogan
Environnement Canada
(819) 997-6555



Réforme de la Loi sur les parcs nationaux

Le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, a déposé en décembre un projet de réforme de la Loi sur les parcs nationaux, le premier depuis plus de 50 ans. Destiné à protéger davantage les parcs nationaux du Canada, ce projet est l'une des principales lois que le Parlement devra adopter dans le cadre de la politique générale sur la qualité de l'environnement approuvée l'automne dernier par le Cabinet.

M. McMillan a déclaré que la Loi sur les parcs nationaux s'appuie sur un double principe, à savoir que des éléments représentatifs de notre patrimoine national doivent être préservés, tout en permettant au public d'y avoir accès et d'en profiter.

« La réforme proposée cherche à maintenir l'équilibre précaire entre la conservation et l'utilisation, par exemple pour favoriser le tourisme, a-t-il indiqué. Lorsque les deux objectifs seront incompatibles, la priorité ira désormais à la protection et à la conservation. »

Pour mettre un terme au massacre de notre patrimoine faunique par les braconniers, M. McMillan a réclamé les sanctions les plus sévères au monde que peuvent prévoir des lois sur les parcs : une amende maximale de 150 000 \$ qui peut s'accompagner d'une peine d'emprisonnement maximale de six mois pour la chasse illégale d'espèces menacées ou la capture de certains trophées dans les parcs nationaux.



Chèvre de montagne

vastes étendues de nos parcs sont trop vulnérables pour permettre des activités commerciales et récréatives. À l'avenir, tout développement sera interdit, sauf si la sécurité du public et la protection des ressources naturelles l'exigent. »

Dans la même veine, le ministre réclame un contrôle plus sévère du développement, y compris l'établissement de limites aux lotissements urbains de Banff et de Jasper. Il insiste sur la nécessité de mettre un terme à l'étalement urbain dans les parcs. « Il faut renforcer les règlements limitant les activités commerciales. »

Les centres de ski alpin existants seront aussi confinés à l'intérieur de limites fixées par la loi, et tout nouvel aménagement sera interdit. Ces dispositions ne touchent pas au centre de ski prévu dans le parc national Gros-Morne, à Terre-Neuve, en vertu d'une entente fédérale-provinciale.

Aucun axe ferroviaire ou de transport de l'énergie ne sera autorisé sans l'accord du Parlement.

D'autre part, le ministre cherche à faire adopter une disposition permettant la constitution d'un fonds du patrimoine des parcs nationaux auquel pourront contribuer les particuliers.

« C'est l'une des dispositions les plus intéressantes de la réforme, a-t-il déclaré. Ainsi, les Canadiens pourront faire des dons donnant droit à un crédit d'impôt pour préserver nos ressources patrimoniales, tout en

étant assurés que leur contribution ira précisément à cette fin. Il s'agit là d'une source importante de financement. Ce fonds patrimonial servira uniquement à l'achat de terrains pour de nouveaux parcs et à l'amélioration des parcs et des lieux existants, et non à leur fonctionnement ou à des buts étrangers aux parcs. »

Les modifications apportées à la loi permettront la création de la réserve du parc national de l'île d'Ellesmere, dans l'Extrême-Arctique, le dernier-né du réseau, de même que l'établissement du futur parc national des Prairies, en Saskatchewan.

Parmi la série de modifications proposées pour moderniser la Loi sur les parcs nationaux, on trouve les dispositions suivantes : rendre plus stricte l'utilisation des armes à feu; réglementer l'utilisation des substances toxiques et des produits antiparasitaires; raffermir l'autorité des gardiens de parc; étendre la protection actuellement accordée à la flore et à la faune sauvages aux sols, aux eaux, aux roches, aux fossiles, aux minéraux et à la qualité de l'air; fixer et modifier les droits et les tarifs d'utilisation des parcs. ■

Renseignements :
Allen Kaiser
Environnement Canada
(819) 994-5074



Mouflon d'Amérique

D'autres infractions, comme la circulation en tout-terrain dans les zones interdites ou l'allumage de feux non circonscrits dans les zones de danger, seront passibles d'amendes pouvant atteindre 2 000 \$, c'est-à-dire quatre fois plus élevées qu'actuellement! Les pollueurs seront tenus de défrayer les coûts de la dépollution.

« Les zones sauvages désignées ont besoin d'être protégées contre tout empiètement ultérieur, a affirmé le ministre. De



Ellesmere, reflet de l'Extrême-Arctique

Le vent était glacial et la température de -15°C à Tanquary Fjord, lorsque le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, et le ministre du Développement économique et du Tourisme des Territoires du Nord-Ouest, Tagak Curley, ont signé un accord pour établir la réserve du parc national de l'île d'Ellesmere.



Lac Kettle, fjord Tanquary

Les deux ministres étaient littéralement au sommet du monde, à quelques centaines de kilomètres du pôle Nord. Entourés des montagnes dénudées de l'Arctique, ils étaient fiers de prendre part à la création d'un nouveau parc national, l'un des rares parcs polaires au monde.

M. McMillan a indiqué que cet accord est une réalisation importante pour tous les Canadiens et les générations futures. « Cela protège l'écosystème le plus fragile au monde et réaffirme la souveraineté du Canada dans l'Arctique, tout en tenant compte des revendications territoriales des autochtones. »

La réserve protégera presque 40 000 kilomètres carrés des terres les plus septentrionales du Canada.

La réserve proposée, qui jouit de la même protection qu'un parc national, protégera presque 40 000 kilomètres carrés des terres les plus septentrionales du Canada. Cette région comprend une flore et une faune exotiques, des chaînes de montagnes, des glaciers, des fjords et l'un des plus grands lacs situés au nord du cercle arctique, le lac Hazen. La réserve est située à environ 800 kilomètres du pôle Nord et à environ 600 kilomètres au nord du fjord Grise.

La protection des ressources uniques et fragiles qu'on y trouve sera prioritaire pour le personnel du parc qui comprendra plusieurs membres des communautés inuit de l'Arctique. Déjà deux habitants du fjord Grise reçoivent une formation de gardiens de parcs.

Des programmes d'information et d'interprétation permettront aux visiteurs de vivre une expérience inoubliable dans le cadre particulièrement sauvage de l'Arctique.



Le fort Conger





Boeufs musqués

Le site

À 2 500 kilomètres au nord-est de Yellowknife, l'île d'Ellesmere est une région perpétuellement recouverte de glace et de neige qui abrite une flore et une faune tenaces. La partie nord de l'île d'Ellesmere, où se trouve la réserve du parc national, est dominée par les monts Grant Land et le plateau Hazen.

La faune et la flore

En raison d'un hiver long et rigoureux, d'un été court et frais et de faibles précipitations, la plupart des zones sont des déserts polaires, arides et battus par les vents. La végétation y est rare et peu d'animaux y vivent.

Malgré l'âpreté du climat, il existe quelques oasis tempérées qui sont suffisamment humides pour prêter vie à la végétation et aux animaux.

Malgré l'âpreté du climat, il existe quelques oasis tempérées comme celle des environs du lac Hazen qui sont suffisamment humides pour prêter vie à la végétation et aux animaux.

Ces lieux sont réputés pour le grand nombre de lièvres arctiques, souvent rassemblés par centaines. De petites hardes de boeufs musqués peuplent les rares pâturages. Des petits groupes de caribous de Peary sont disséminés dans toute la région. Les principaux prédateurs sont les loups, les renards arctiques et les ours blancs.

Présence humaine

Des vestiges de cultures anciennes ont permis aux historiens de retracer l'histoire d'un peuple nomade qui, voilà 4000 ans, a traversé l'île d'Ellesmere. Les températures étaient plus clémentes en ces temps-là. Ces chasseurs, croit-on, suivaient les traces des boeufs musqués dans leur migration vers le nord. Cette route qui traverse la région s'appelle maintenant le Chemin-des-boeufsmusqués. Elle est du plus grand intérêt pour les archéologues car elle promet de révéler des informations importantes sur l'histoire préhistorique de ce continent.

La réserve de l'île d'Ellesmere est la dernière addition au réseau national né au moment où le gouvernement de Sir John A. Macdonald réservait 26 kilomètres carrés de terres autour des sources thermales Cave and Basin, à Banff, en 1885.

De nos jours, en plus des 75 lieux et neuf canaux historiques, nous avons 32 parcs nationaux allant des quelque quatre kilomètres carrés du parc national des Îles-du-St-Laurent aux 45 000 du parc national Wood Buffalo. Dans l'ensemble, les parcs nationaux du Canada s'ouvrent à une incroyable panoplie d'aventures, que ce soit l'exploration des immensités sauvages de la réserve du parc national de la Nahanni ou la sortie familiale dans l'accueillant parc national de l'île-du-Prince-Édouard. ■

Renseignements :
Jim Shearon
Environnement Canada
(819) 997-3736



Le col Polar Bear, une nouvelle réserve de faune



Caribous de Peary

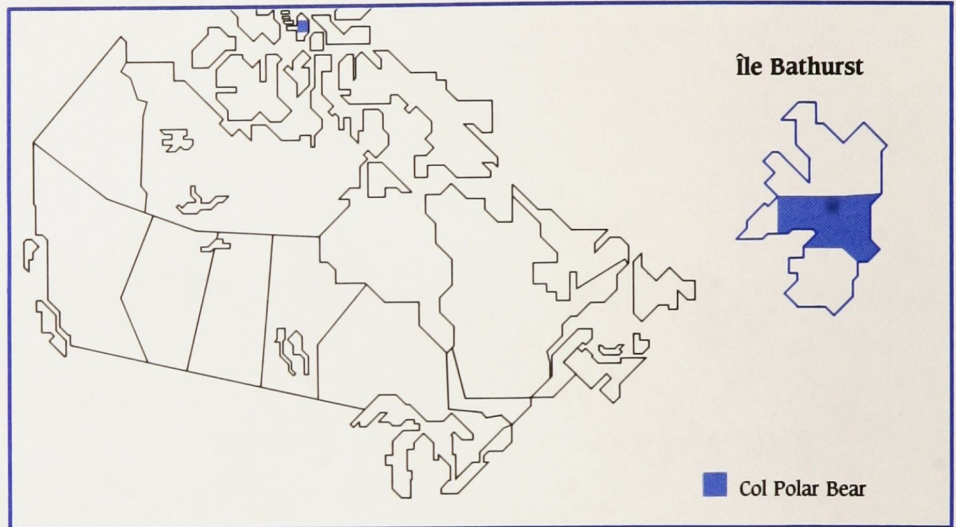
Le col Polar Bear a été officiellement désigné réserve nationale de faune par le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, lors d'une cérémonie tenue le 20 septembre 1986 à Resolute (Territoires du Nord-Ouest). Il s'agit de la 44^e réserve nationale de faune au Canada et la première du Grand Nord. Située sur l'île Bathurst dans l'archipel arctique canadien, à 150 kilomètres au nord-ouest de Resolute, la réserve traverse toute l'île d'est en ouest et couvre une superficie de 2624 kilomètres carrés.

« Il faut absolument que nous conservions l'exceptionnelle richesse biologique du col, pour notre génération et les générations futures de Canadiens, a dit M. McMillan. Le col constitue en outre un laboratoire naturel pour la recherche sur la flore, les oiseaux et mammifères, le climat et l'archéologie de l'Extrême-Arctique. »

Le col Polar Bear est une vallée intérieure fertile. Les scientifiques du Musée national des sciences naturelles, qui exploite une station de recherches dans cette nouvelle réserve nationale de faune, l'ont d'ailleurs décrit comme une oasis arctique dans un désert polaire : oasis hydrologique, notamment, à cause des étangs et des terres humides qu'on y trouve, et oasis climatique, à cause des rayons solaires réfléchis par les collines environnantes.

Les conditions climatiques inusitées de cette région et les formations éluviales riches en éléments nutritifs expliquent la présence d'une flore et d'une faune nombreuses et diversifiées.

Trois cent soixante-six espèces de plantes se retrouvent parmi les carex hydrophiles, les prairies herbeuses, les arbustes nains, la toundra et les lichens qu'abrite la réserve.



Dans la vallée vit une faune diversifiée composée de huit mammifères et de 53 espèces d'oiseaux; au moins une trentaine d'espèces se reproduisent dans la région et huit autres y séjournent au cours de migrations régulières.

Le caribou de Peary, une espèce menacée, traverse la vallée du nord au sud au cours de sa migration annuelle et le boeuf musqué y séjourne à longueur d'année. L'ours polaire parcourt la région, en quête de nourriture sur les côtes est et ouest adjacentes où phoques annelés et barbus se rassemblent en grand nombre. À l'est également, la mer est le refuge d'un certain nombre de morses et de narvals, pendant l'été principalement.

Les grandes oies blanches qui viennent y pondre leurs oeufs constituent la colonie la plus occidentale connue à ce jour. La bernache cravant de l'Atlantique s'y reproduit, puis hiverne en Irlande. L'eider à tête grise, le labbe pomarin, le labbe à longue queue et le phalarope roux y abondent également.

Les archéologues ont trouvé des signes de la présence d'Inuit dans cette région qui remonte à 4000 ans.

C'est en 1968 qu'on a commencé à vouloir protéger cette région. Cette année-là, le Musée national des sciences naturelles entreprenait des explorations biologiques à long terme, soit cinq ans environ après les premiers forages dans l'île Bathurst. Par conséquent, les scientifiques et les écologistes n'ont pu que se réjouir des propos de M. McMillan qui conférerait à la région le statut de réserve nationale de faune et, du fait même, en assurerait la protection.

« Le nouveau statut légal du col Polar Bear, les lignes directrices énoncées par le comité consultatif de secteur et le nombre

restreint d'activités permises dans la région donneront un jour à la faune locale un niveau de protection jamais atteint dans l'Arctique canadien », précise M. David Gray, conservateur associé à la Section de l'éthologie des vertébrés, du Musée national des sciences naturelles.

Dans les années 70, le col Polar Bear a été désigné comme réserve écologique importante à protéger dans le cadre du Programme biologique international des Nations unies. En 1982, le Canada l'a inscrit à la liste des zones humides d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar.

La réserve nationale de faune du col Polar Bear sera protégée par un règlement promulgué en vertu de la Loi sur la faune du Canada. Elle sera gérée conjointement par Environnement Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, à la lumière des recommandations d'un comité consultatif de secteur. Ce dernier, qui sera composé de représentants des autochtones et des gouvernements fédéral et territorial, établira un plan de gestion pour la protection de la réserve et son utilisation par les Inuit.

Les autochtones pourront pratiquer la chasse de subsistance dès que les populations de caribous auront augmenté. En 1973-1974, un hiver particulièrement rigoureux en a fait périr un grand nombre.

La désignation du col Polar Bear précède de peu le centenaire de la première réserve faunique créée dans l'hémisphère occidentale, soit celle du lac de la Dernière-Montagne, établie en Saskatchewan en 1887. ■

Renseignements :
Paul Hess
Environnement Canada
(819) 994-1051



Les mares de goudron de Sydney



L'entente historique conclue en novembre 1986 par le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse sur le nettoyage des mares de goudron de Sydney est une bonne nouvelle pour l'économie, la santé et l'environnement des citoyens du Cap-Breton.

La décharge de produits chimiques connue sous le nom de « mares de goudron de Sydney » est l'une des décharges de déchets chimiques les plus dangereuses de l'Est du Canada et la plus grande décharge de produits chimiques du pays. Ces mares sont surtout dues aux effluents qui, pendant 80 ans, ont été rejetés des fours à coke de l'aciérie Sysco de Sydney. Ce qui était autrefois le ruisseau Muggah est maintenant rempli d'un sédiment noirâtre et huileux.

Ces mares sont surtout dues aux effluents qui, pendant 80 ans, ont été rejetés des fours à coke de l'aciérie Sysco de Sydney.

Au cours des années 1980, une série d'études fédérales et provinciales faisaient état de la présence dans ces étangs d'un carcinogène connu, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Les HAP ne sont pas des produits qu'on trouve normalement dans la nature. Ils sont le sous-produit de diverses activités humaines, notamment de la transformation du charbon en coke, qui sert de combustible industriel. Les HAP, qui sont parmi les agents carcinogènes de l'homme connus depuis longtemps, pénètrent chez l'être humain par les aliments et l'eau de consommation. En fait, on a identifié ces sous-produits parmi les ingrédients actifs de la suie qui déclenchait des tumeurs chez les ramoneurs, au XVIII^e siècle.

Malheureusement, les hydrocarbures aromatiques polycycliques restent un problème du XX^e siècle, surtout à Sydney. Au début de la décennie actuelle, dans une série de rapports, les chercheurs commençaient à déceler la présence d'un grand risque environnemental dans l'île du Cap-Breton.

En 1980 et 1981, le ministère fédéral des Pêches et des Océans faisait une étude sur les homards du port de Sydney, qui est adjacent à l'usine de la Sysco et aux mares de goudron. Les concentrations de HAP trouvées dans la chair de homard étaient suffisamment élevées pour justifier la fermeture, pour une période indéterminée, de la pêche au homard dans le bras sud du port.

En janvier 1982 et en octobre 1983, Environnement Canada publiait des rapports dans lesquels on identifiait précisément la Sysco comme la principale source de pollution dans la région de Sydney. Les auteurs concluaient que les mares de goudron étaient une source permanente de contamination du port de Sydney par les HAP. Des études fédérales menées par la suite apportaient les conclusions suivantes : dans l'air ambiant, sous le vent des fours à coke de la Sysco, les concentrations de HAP étaient supérieures à la moyenne et les taux de cancers chez les résidents de Sydney du secteur situé sous le vent par rapport à l'usine étaient considérablement plus élevés que la moyenne nationale.

Il devint bientôt évident qu'il fallait faire quelque chose pour juguler cette menace croissante qui pesait sur l'environnement de Sydney. En avril 1984, le gouvernement confiait à une firme-conseil le soin de préparer une étude technique sur la dépollution



des mares de goudron. La firme privée recommandait trois solutions : emprisonnement des déchets sur place; dragage et transport des déchets vers un nouvel emplacement conçu pour retenir les déchets dangereux; dragage et incinération des déchets, en en tirant éventuellement de l'électricité.

C'est cette dernière solution qui a été choisie, car, dans le cas des HAP, l'incinération est efficace et permet de les détruire à 99,99 pour cent. En plus, c'est la solution la plus rentable, du point de vue économique.

La solution trouvée, il revenait alors au gouvernement fédéral et à la province de mettre en place un programme capable de débarrasser à jamais Sydney de ses mares de goudron.

Le 27 décembre 1985, les deux gouvernements annonçaient le début de négociations pour la conclusion d'une entente auxiliaire de dépollution des mares de goudron. Par la suite, d'autres négociations ont eu lieu à propos de la fermeture des fours à coke et du recyclage des travailleurs ainsi mis à pied.

Ce projet de dépollution, le premier du genre au Canada, prendrait 10 ans et serait le plus vaste programme de dépollution d'une décharge de déchets chimiques de l'histoire du pays.

Le 30 juin 1986, le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan, faisaient savoir à la presse qu'ils avaient conclu une entente sur la dépollution des mares de goudron et que les fours à coke seraient fermés au plus tard en juin 1988.

Par la suite, le 7 novembre 1986, le ministre fédéral de l'Environnement et son homologue de la province, de même que le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse, Roland Thornhill, signaient à Sydney une entente historique de 34,3 millions de dollars portant sur la dépollution des mares de goudron et sur la création d'emplois dont les gens du Cap-Breton avaient tant besoin.

À cette occasion, M. McMillan déclarait que ce projet de dépollution, le premier du genre au Canada, prendrait 10 ans et serait le plus vaste programme de dépollution d'une décharge de déchets chimiques de l'histoire du pays. « Le projet a presque autant d'envergure que le plus grand programme de dépollution de ce type jamais entrepris en Amérique du Nord. Les mares de goudron sont une menace environnementale qui met en péril la santé des résidents de Sydney. Le nettoyage ne peut plus attendre. »

Au cours des cinq premières années, le nettoyage coûtera 34,3 millions de dollars et créera en moyenne 200 emplois par an en Nouvelle-Écosse, surtout au Cap-Breton et dans les trois premières années. D'après les prévisions, pendant la décennie que durera le projet, il créera de l'emploi pour 1400 années-personnes. Le coût total sera réparti entre le gouvernement fédéral (70 pour cent) et la province (30 pour cent).

Dans l'entente de dépollution, on précise en outre que les fours à coke de l'aciérie de la Sysco fermeront leurs portes au plus tard en juillet 1988. M. McMillan précisait : « Nous ne faisons pas que dépolluer, nous mettons un terme à la pollution. À quoi servirait-il de tant investir dans le nettoyage de l'emplacement, si nous laissons les fours à coke continuer à déverser leurs déchets dans les mares de goudron et dans l'air de Sydney? »

Les études techniques et la préparation du terrain pour le nettoyage ont déjà commencé et devraient prendre environ deux ans et demi. Ensuite, il faudra environ sept ans et demi pour draguer et incinérer cette substance d'aspect goudronneux.

En plus de faire la preuve de l'efficacité des techniques nouvelles qui pourraient s'appliquer à bien d'autres problèmes environnementaux, le programme de dépollution aura d'autres retombées favorables. On espère que les pêcheries locales de homard seront réouvertes. Le développement industriel et le potentiel touristique de la région de Sydney connaîtront un nouvel essor et, surtout, les habitants de cette localité retrouveront un environnement plus sain. ■

Renseignements :
Wayne Eliuk
Environnement Canada
(902) 426-7990

Bouffée d'air frais pour le port de Hamilton

Les Indiens Attiwandaronk ont donné au port le nom de Macassa, qui veut dire le lac des eaux luisantes. Tenez-vous au bord des eaux troubles du port de Hamilton en 1987 et le spectre de Luke R. Awn vous tient compagnie.

Il y a 99 ans, avant que n'existent des modèles informatiques pour parler des faibles niveaux d'oxygène dans l'eau ou qu'on n'étudie les tumeurs chez les poissons, Luke avait déjà observé les effets de la pollution dans le port. Le 23 novembre 1887, il écrivait une lettre au *Hamilton Spectator* pour faire part de ses inquiétudes.

« J'ai entendu un homme de Philadelphie dire que la baie de Burlington était le plus beau plan d'eau qu'il ait jamais vu. C'était en 1867. »

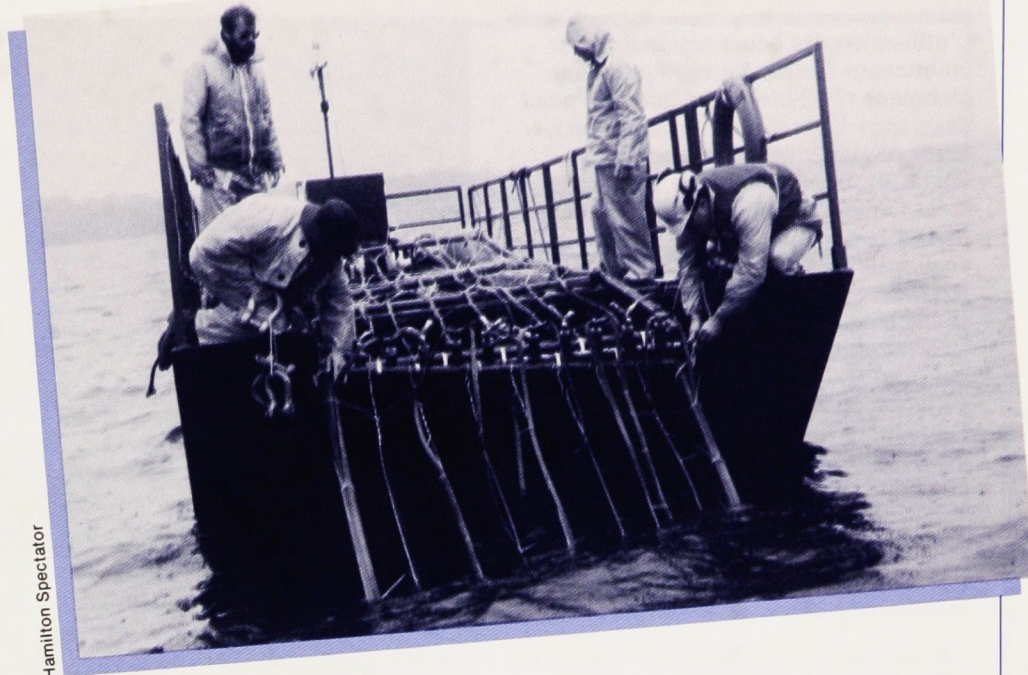
« Que dirait-il s'il en voyait l'extrémité est maintenant? Et à quoi ressemblerait-il si l'idée insensée d'y rejeter les eaux usées de notre ville en rapide expansion se réalise? »

« Cela deviendra un endroit où l'homme ne pourra pas vivre sur ses bords ni les poissons dans ses eaux, soit un véritable foyer de maladie. »

Les gens n'ont pas écouté Luke à ce moment-là, ni ceux qui se sont exprimés comme lui pendant les 70 années suivantes. Nous avons payé le prix de cette erreur, plus de 250 millions de dollars en assainissement jusqu'ici, et la facture va encore grimper.

De nos jours, tout le monde aimerait que l'eau du port de Hamilton soit sans danger comme l'eau du robinet et les expériences récentes du gouvernement fédéral concernant le port sont faciles à accepter. Mais ce dont l'eau a réellement besoin, c'est d'une bouffée d'air frais. Les experts sont toujours d'accord pour dire qu'après toutes ces dépenses, nous sommes encore loin d'avoir résolu le problème le plus critique, soit le manque d'oxygène dans l'eau. Pourquoi l'oxygène est-il si important?

Le port a besoin d'oxygène pour décomposer les déchets qui y sont déversés. Une faible teneur en oxygène provoque une baisse du nombre d'espèces de poisson et peut également amener la libération de métaux à partir de sédiments dans le fond du port qui vont polluer l'eau. L'oxygène est utilisé par les bactéries qui décomposent l'ammoniac, par la matière organique qui se décompose, par les algues qui pourrissent et qui tombent au fond. Les substances nutritives comme le phosphore qui se déversent dans le port avec les eaux usées ainsi que par les ruisseaux et le ruissellement de l'eau de pluie, augmentent la croissance des algues.



Hamilton Spectator

En dépit de la réduction des rejets par les aciéries et les usines d'épuration, le port est inondé par ce type de polluants. C'est pourquoi durant l'été, il n'y a pratiquement pas d'oxygène dissous dans les basses eaux.

Il est intéressant de signaler qui est responsable de la plus grande partie de ces polluants comme l'ammoniac. L'industrie lourde n'est pas seulement en cause. Pour une large part, c'est nous tous. Chaque fois qu'on tire la chasse d'eau, cela s'ajoute à la charge qui arrive à l'usine d'épuration des eaux usées.

Mais, heureusement, des scientifiques de l'Institut national de recherches sur les eaux, au Centre canadien des eaux intérieures de Burlington (Ontario), pourraient avoir la réponse pour aider à nettoyer cette baie très polluée. Une nouvelle méthode d'assainissement a obtenu beaucoup de succès, à la suite d'une expérience de six semaines.

Selon Tom Murphy, chercheur scientifique, ce programme-pilote pourrait rendre l'eau du bassin ouest du port propre à la pêche sportive.

Pour y arriver, le programme devrait être accru de six à 10 fois. Les recherches ont montré aux scientifiques comment on pouvait éliminer la contamination en faisant passer de l'oxygène dans les eaux troubles. Ce programme a été mis sur pied en collaboration avec la société Union Carbide, la multinationale des produits chimiques.

Voici comment le projet s'est déroulé. Pendant huit semaines, un gros réservoir d'oxygène a été placé sur le rivage et connecté à un simple système de tuyaux sub-

mergés qui libéraient un flot continu d'oxygène pur dans une petite partie isolée du port. C'était la première expérience de ce genre au Canada. Les expériences réalisées en laboratoire ont démontré que l'ajout d'oxygène clarifiait l'eau et accélérât la décomposition de polluants comme l'ammoniac, qui est toxique pour les poissons.

« Nous nous sommes rendus compte que ce procédé pouvait être efficace pour dépolluer le port, indique M. Murphy. C'est tout ce que nous pouvions espérer obtenir au cours d'une expérience-pilote. »

M. Murphy nous prévient, cependant, que l'injection d'oxygène ne peut, à elle seule, résoudre le problème. Il doit y avoir également une réduction des rejets et une amélioration du traitement des eaux usées.

De récents événements ont également souligné l'importance du port de Hamilton. En effet, les États-Unis et le Canada ont convenu d'élaborer un plan de gestion des substances chimiques toxiques pour le lac Ontario.

« Nos collègues des États-Unis considèrent que le port est une autre source importante de pollution du lac Ontario, de déclarer Jim Kingham d'Environnement Canada. Les Américains nous tiennent responsables de cette source de contamination qu'ils jugent aussi importante que le réseau de la rivière Niagara. » ■

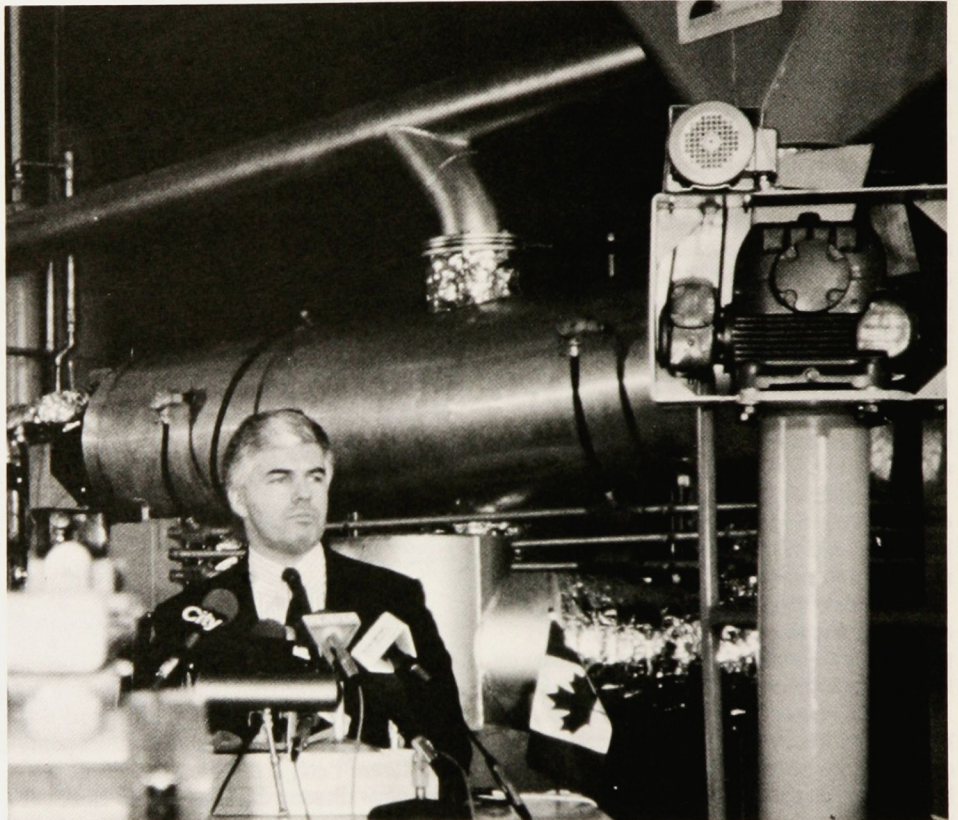
Renseignements :

Gord Sivell

Institut national de recherches sur les eaux
(416) 336-4601

De l'énergie à bon marché

L'utilisation des boues résiduares est maintenant réalité. En appliquant une technique révolutionnaire, mise au point dans leurs laboratoires du Centre technique des eaux usées de Burlington (Ontario), des ingénieurs d'Environnement Canada ont inventé un procédé qui permet la transformation de ces boues en combustible et en charbon. Leurs efforts pourraient faire naître une industrie canadienne dont le chiffre d'affaires se situerait dans les milliards de dollars et qui trouverait ses principaux débouchés au Japon et aux États-Unis. Les coûts de l'élimination des déchets deviendraient ainsi chose du passé.



Inauguration de l'usine pilote par le ministre Tom McMillan

Les boues résiduares sont le sous-produit de l'épuration biologique des eaux résiduares. Au Canada, une tonne de ces boues est produite chaque fois qu'on traite cinq millions de litres d'eaux résiduares. On estime les seuls coûts de leur élimination à 100 millions de dollars.

Un pilote industriel vient de démarrer, à Hamilton, afin d'expérimenter cette technique. Il a été conçu et construit avec l'aide financière du gouvernement fédéral par Petro Sun International de Montréal, entreprise canadienne qui se spécialise dans la mise en valeur des énergies nouvelles.

Dans ce pilote, on applique un procédé semblable à la synthèse naturelle du pétrole pour transformer 95 pour cent du carbone des boues en une forme utilisable d'énergie. Le combustible obtenu est stockable et transportable (contrairement à la vapeur ou à l'électricité) tandis que le produit de carbonisation (charbon) fournit l'énergie nécessaire à la réaction. On réduit ainsi le volume des boues de 75 à 80 pour cent, le seul résidu étant une cendre inerte, inoffensive pour l'environnement, qu'on envoie en décharge.

Au cours des cinq dernières années, les expériences ont montré que la transformation d'une tonne de boues résiduares donnait deux barils d'huile et une demi-tonne de charbon. La production annuelle de ces boues s'élevant, au Canada, à 500 000 tonnes, l'énergie que l'on peut en tirer pourrait valoir environ 30 millions de dollars. Cela pourrait se traduire par une économie de 40 à 60 dollars la tonne en coûts d'élimination, comparativement à l'incinération classique.

La transformation d'une tonne de boues résiduares donne deux barils d'huile et une demi-tonne de charbon.

À l'inauguration du pilote, le ministre de l'Environnement Tom McMillan a affirmé que, puisqu'on prévoyait que la production de boues pouvait doubler d'ici les années 1990, cette technique permettra aux villes canadiennes d'économiser des millions de dollars au chapitre de l'élimination des boues tout en résolvant un problème de plus en plus aigu d'élimination des déchets.

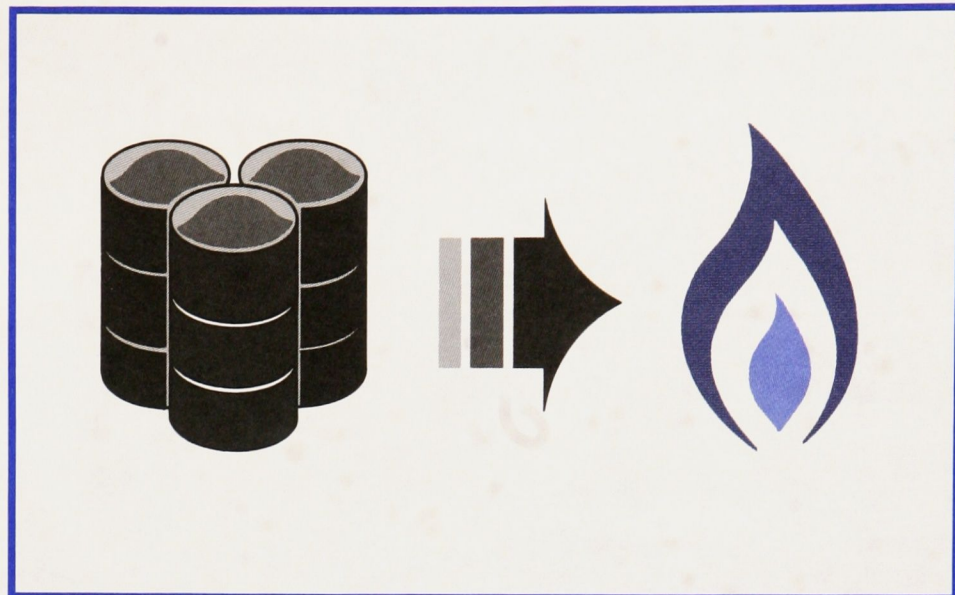
Les principales méthodes d'élimination des boues au Canada sont l'épandage sur les terres agricoles, la mise en décharge et l'incinération. Traditionnellement, c'est la première méthode qui a été la plus en vogue et, dans les petites localités, elle reste la plus efficace, compte tenu de ses coûts. Dans les localités plus importantes, cependant, il est de plus en plus difficile de trouver suffisamment de terrains à une distance convenable des usines de traitement pour y éliminer les résidus.

Dans certains cas, le traitement des eaux usées industrielles dans les usines municipales a accru la concentration de métaux lourds dans les boues résiduaire, ce qui interdit l'épandage à des fins agricoles. Il s'ensuit, compte tenu des difficultés de plus en plus grandes de faire approuver la mise en décharge, que l'incinération a le vent dans les voiles, car le volume de cendres à éliminer est minime, et la plupart des métaux lourds y sont immobilisés.

Le Centre technique des eaux usées, où sont mises au point et expérimentées de nouvelles méthodes de traitement des eaux résiduaire industrielles et municipales, a mis sur pied, en 1982, un programme de recherche pour évaluer une technique de transformation des boues résiduaire en combustible. Jusqu'à ce jour, environ 3 millions de dollars ont été dépensés par plusieurs organismes fédéraux dont Environnement Canada, le Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques, Approvisionnement et Services Canada, Énergie, Mines et Ressources.

Le procédé est très simple. Les boues résiduaire sont essorées mécaniquement jusqu'à ce que le taux de matières solides atteigne 35 pour cent, puis elles sont séchées par voie thermique jusqu'à un taux de 95 pour cent de matières solides. Elles sont ensuite chauffées à 450°C en milieu exempt d'oxygène, ce qui produit des gaz et des solides à la faveur d'une réaction où les métaux présents servent de catalyseurs. Les gaz sont ensuite condensés et transformés en combustible liquide (huile), tandis que les solides forment le produit de carbonisation.

Dans ces conditions, ce produit de carbonisation fournit l'énergie nécessaire à la déshydratation et au réchauffement des boues à la température exigée pour leur transformation. Le combustible liquide constitue un produit excédentaire qu'on peut utiliser ailleurs.



Après que les expériences en laboratoire eurent été couronnées de succès, on a examiné la viabilité commerciale de la technique. Les résultats obtenus en laboratoire ont montré que la technique était viable et qu'il était indiqué de la perfectionner.

En 1986, Petro Sun International de Montréal décrocha le contrat de la conception, de la construction et du fonctionnement d'un pilote industriel d'une capacité d'une tonne par jour. L'entreprise devait aussi confirmer les résultats obtenus en laboratoire et les économies d'énergie que laisserait entrevoir la technique. Un objectif secondaire du programme était d'évaluer à grande échelle la valeur commerciale du combustible et d'en accroître la qualité en vue d'essais d'utilisation.

Un avantage marqué de la technique est le faible volume de résidus (cendres) à éliminer.

Un avantage marqué de la technique est le faible volume de résidus (cendres) à éliminer. La température de la transformation est suffisamment basse pour que les métaux restent dans le produit de carbonisation. Même si les cendres qui résultent de la combustion de ce produit consistent essentiellement en ces métaux, leur volume est beaucoup plus petit que celui des boues d'origine. En outre, durant la combustion,

les métaux sont transformés en oxydes ou en silicates non lixiviables, donc inoffensifs pour l'environnement.

Les émissions sont traitées par les moyens modernes d'épuration. La teneur en soufre du combustible se compare favorablement à celle des pétroles naturels bruts de la meilleure qualité. Les composés organiques toxiques se trouvent en proportions semblables à celles qu'on observe dans les bruts. Le procédé permet aussi d'éliminer les possibilités d'infection liées aux boues.

Petro Sun vient d'engager des négociations avec la Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée, société de la couronne fédérale qui concède les licences pour l'exploitation des techniques mises au point par les organismes fédéraux, afin d'obtenir, à l'échelle mondiale, les droits de licence pour la technique décrite. Celle-ci sera éprouvée en pilote d'ici le milieu de 1987, et ses possibilités industrielles établies. Avant la fin de l'année, on engagera les négociations pour la conception et la construction de la première usine à l'échelle où se fera la transformation des boues en combustible. ■

Renseignements :
Paul Hempel
Environnement Canada
(819) 997-6555

Répertoire des édifices fédéraux à valeur patrimoniale

Édifices fédéraux « classés »

Alberta

Banff Musée d'histoire naturelle

Colombie-Britannique

Steveston Conserverie Gulf of Georgia
 Steveston Conserverie Pacific Coast
 Vancouver Ancien bureau de poste principal, 701 West Hastings Street
 Observatoire Gonzalez
 Victoria Château Hatley, Collège militaire
 Victoria Royal Roads
 Victoria Édifice Malahat

Nouveau-Brunswick

Fredericton Division "J", GRC (ancienne résidence gouvernementale)

Nouvelle-Écosse

Halifax Édifice de l'Amirauté, Stadacona
 Halifax Maison Wellington, Stadacona

Ontario

Collingwood Édifice fédéral, 44, rue Hurontario
 Hamilton Manège militaire, rue James
 Kingston Bâtiment des douanes, 294, rue King Est
 Kingston Bureau de poste (ancien), 86, rue Clarence
 Ottawa Banque de Montréal, 144, rue Wellington
 Ottawa Banque de Nouvelle-Écosse, 125, rue Sparks
 Ottawa Édifice Central Chambers, 40-46, rue Elgin
 Ottawa Grange à céréales, Ferme expérimentale
 Ottawa Manège militaire, Carré Cartier
 Ottawa Maplelawn, 529, chemin Richmond
 Ottawa Succursale postale B, 47-59, rue Sparks
 Ottawa Résidence du Premier ministre, 24, promenade Sussex
 Ottawa Colline du Parlement : 4 édifices
 Ottawa Rideau Hall, promenade Sussex
 Ottawa Édifice de la Monnaie royale canadienne, 320, promenade Sussex
 Ottawa Teacher's College, 195, rue Elgin
 Ottawa Édifice commémoratif Victoria, Angle Metcalfe et McLeod
 Sault-Ste-Marie Centrale, bâtiment du canal
 Toronto Édifice fédéral, 1, rue Front

Québec

Hull Ouest Domaine Wilson : 5 édifices
 Québec Bureau de poste, 3, rue Buade

Renseignements :
 Christina Cameron
 Environnement Canada
 (819) 994-1808



Édifice commémoratif Victoria à Ottawa

Pour marquer la Journée du patrimoine, le ministre de l'Environnement, Tom McMillan, a annoncé l'inscription de 154 édifices fédéraux sur une liste des biens du patrimoine protégés par le gouvernement fédéral.

Devant 300 membres d'organismes de partout au Canada qui se vouent à la défense du patrimoine, M. McMillan a souligné que c'était la première fois qu'un gouvernement s'engageait à préserver activement les biens du patrimoine grâce au catalogage minutieux et à la gestion soignée de ses propres biens.

Le ministre n'a pas été tendre pour le laisser-aller qui, par le passé, a mené à la perte, du fait des démolitions ou de la négligence, de nombreux trésors du patrimoine architectural du Canada.

Grâce au Répertoire des édifices fédéraux à valeur patrimoniale, on n'aura plus à déplorer d'actions telles que la quasi-destruction de l'édifice de la Monnaie royale canadienne à Ottawa. En effet, en 1985, la nouvelle que les démolisseurs s'étaient attaqués à ce haut lieu de la capitale avait suscité dans le public un tel cri d'indignation que, dans la semaine, on arrêta les travaux. Afin de se conformer aux normes canadiennes de préservation de ces monuments, il a fallu reconstruire selon les plans d'origine la partie détruite, une aile édifée en 1952.

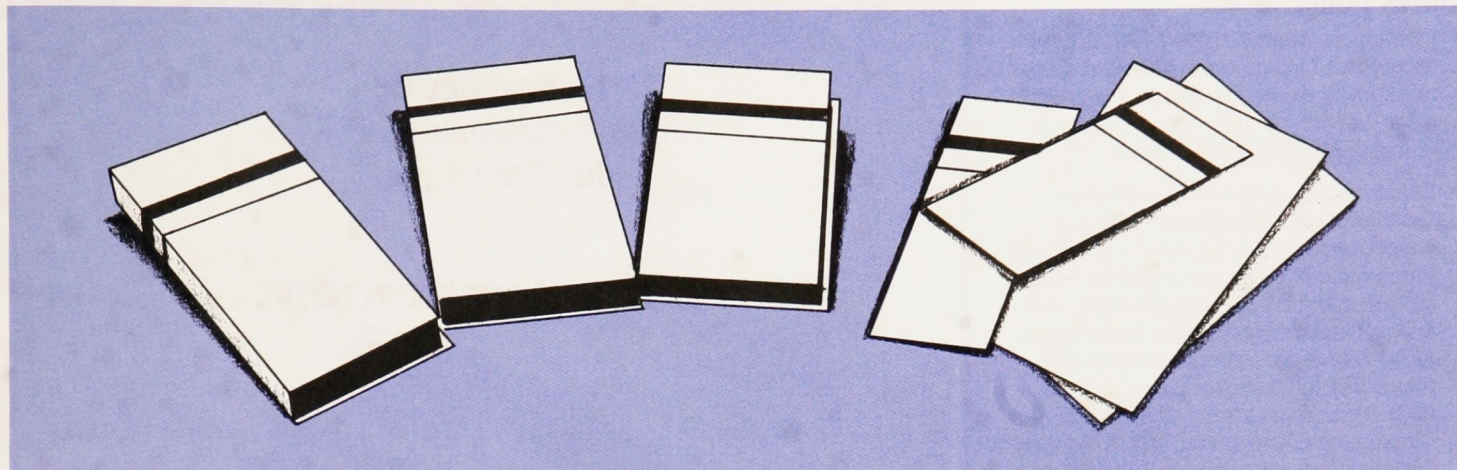
Les ministères fédéraux qui prévoient réparer, démolir ou aliéner des immeubles fédéraux qui datent d'au moins 40 ans doivent en avvertir le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale d'Environnement Canada. Ce bureau n'approuvera les projets qu'après les avoir soumis à l'examen le plus rigoureux, afin de préserver le patrimoine national des dommages ou de la destruction. C'est à la faveur de ces examens que les immeubles seront inscrits et que l'administration fédérale pourra constituer le premier répertoire complet des biens fédéraux à valeur patrimoniale.

Dans ce répertoire, les immeubles sont, selon leur valeur historique, architecturale ou écologique, dits « classés » (lorsque leur importance patrimoniale est la plus grande) ou « reconnus ».

Les cérémonies de la Journée du patrimoine se sont déroulées à l'édifice commémoratif Victoria d'Ottawa, l'un des derniers immeubles inscrits au répertoire.

Le ministre a annoncé d'autres mesures fédérales dans le domaine du patrimoine. Environnement Canada est à réaffecter des fonds à des programmes concernant le patrimoine architectural. Dans les plans à l'étude, il est question, par exemple, de restaurer la maison torontoise de George Brown, éminent propriétaire et directeur de journal du Canada anglais. Des restaurations semblables seront entreprises dans l'ensemble du Canada, en collaboration avec les autres autorités et le secteur privé. ■





Réduction des émissions atmosphériques de chlorure de vinyle

Un rapport d'Environnement Canada rendu public en janvier indique que les émissions atmosphériques de chlorure de vinyle ont considérablement diminué depuis 1973. Ces émissions, qui atteignaient 4500 tonnes en 1973, sont passées à 650 tonnes en 1984. Toutefois, les dégagements accidentels de ce produit inflammable et cancérigène demeurent encore inquiétants.

Selon ce rapport, intitulé *Rapport de situation sur l'environnement : l'industrie du chlorure de vinyle de 1979 à 1984*, l'industrie du chlorure de vinyle dégage encore accidentellement, chaque année, 20 tonnes de ce produit chimique dans l'environnement.

L'industrie a déjà consacré plus de 15 millions de dollars afin de se munir de dispositifs antipollution et d'appareils de mesure ou encore pour mettre au point et installer des procédés de fabrication moins dangereux et plus efficaces, et ce, dans le but de se conformer aux normes prescrites par la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

Le chlorure de vinyle est un gaz incolore et très inflammable qui sert à la fabrication du polychlorure de vinyle, un plastique souple employé dans divers produits de consommation comme les cartes de crédit, les jouets, les pièces d'automobile et les matériaux de construction. Il est fabriqué à Fort Saskatchewan en Alberta et à Sarnia en Ontario. Il est transporté sous forme liquide par wagon-citerne ou par pipeline pour approvisionner les quatre usines de polychlorure de vinyle situées en Alberta, en Ontario et au Québec. Une fiche d'information est aussi disponible. ■

Rapport sur les dispositifs antipollution

Une étude rendue publique en novembre dernier indique que la pollution causée par les incinérateurs de déchets urbains peut être réduite de plus de 99 pour cent pour certains types de polluants.

Cette étude, la première de ce genre au monde, a été entreprise par Environnement Canada. Elle est basée sur une série d'essais effectués sur deux usines-pilotes de dépollution. Les résultats montrent que, dans les deux cas, les composés organiques présents à l'état de traces, comme les dioxines et les furannes, peuvent être éliminés dans une proportion supérieure à 99 pour cent; les métaux lourds, comme l'arsenic et le plomb, jusqu'à 99,9 pour cent; et le mercure, à 97 pour cent. Un taux d'élimination de 95 pour cent a été obtenu pour les gaz acides comme l'anhydride sulfureux, une cause des pluies acides, et le chlorure d'hydrogène.

Les essais permettent de mesurer les composés organiques présents à l'état de traces dans les émissions des incinérateurs et d'établir les conditions de fonctionnement optimales pour l'élimination des émissions polluantes.

Les résultats de ces essais sont résumés dans un rapport d'Environnement Canada, *Le programme national d'essais et d'évaluation des incinérateurs : Sommaire des techniques de dépollution des gaz de combustion*. Deux fiches d'information ont également été publiées sur ce programme : *Les incinérateurs municipaux et les systèmes de contrôle de la pollution atmosphérique* et *L'incinérateur à deux étages – Une solution propre pour les petites collectivités*. ■

La qualité de l'environnement dans la région de l'Atlantique – 1985

La qualité de l'environnement dans la région de l'Atlantique s'est récemment améliorée, mais il reste encore des problèmes tenaces à régler. Telle est la conclusion d'un nouveau rapport intitulé *La qualité de l'environnement dans la région de l'Atlantique, 1985* rendu public en décembre dernier par Environnement Canada.

On trouve dans le rapport une sorte de cliché de l'écosystème de l'Atlantique et une analyse des tendances positives et négatives propres à la région. Le rapport signale, entre autres, que : les concentrations d'ozone au niveau du sol, une menace éventuelle pour la santé, augmentent; du cadmium, métal très toxique, a été découvert dans les sédiments des principaux ports de l'Atlantique; une grande partie de l'une des plus importantes baies huîtrières du Nouveau-Brunswick a été fermée en raison de sa contamination par des matières fécales; 10 pour cent seulement des eaux usées municipales sont épurées dans la région de l'Atlantique, par comparaison à 80 pour cent dans le reste du pays; les eaux souterraines, principale source d'eau potable dans les provinces de l'Atlantique, sont contaminées.

Sur une note plus optimiste, toutefois, le rapport révèle que la qualité de l'air s'est améliorée dans la plupart des grandes villes de la région de l'Atlantique; les concentrations de DDT et d'autres substances chimiques, par exemple les biphenyles polychlorés (BPC), dans certaines espèces fauniques ont diminué; les infractions au règlement sur l'essence sans plomb ont considérablement diminué; et la qualité de l'eau de certains cours d'eau s'est améliorée.

Un résumé du rapport est également disponible. ■



Autres publications

- Le *Rapport Annuel 1985-1986*, d'Environnement Canada est maintenant disponible. On y trouve un aperçu des principales activités du ministère au cours de l'année financière 1985-1986.
- Le réseau des rivières du patrimoine canadien vient de publier son *Rapport annuel 1985-1986*. Le réseau, qui est un programme conjoint des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, vise à faire connaître les rivières importantes du pays et à conserver leurs caractéristiques naturelles, historiques et récréatives. Le rapport trace un tableau du réseau nouvellement créé et fait état des désignations, des mises en candidature et des études qui ont été entreprises.
- Environnement Canada, en collaboration avec l'Association pétrolière pour la conservation de l'environnement, a publié un document intitulé *Quelques mots sur les échappements des véhicules automobiles*. Divers aspects de cette question y sont abordés, tels que la composition des gaz d'échappement et leurs effets sur la santé et l'environnement, les dispositifs antipollution, l'utilisation d'essence contre-indiquée, les avantages économiques liés à un bon entretien et une bonne conduite d'un véhicule et les initiatives fédérales relatives à la diminution de pollution causée par les véhicules. On y donne également quelques conseils sur l'art de rouler proprement.
- Une fiche d'information intitulée *Les pluies acides : rappel des événements* est maintenant disponible. Elle dresse le bilan des initiatives communes prises par le Canada et les États-Unis depuis 1978 en vue de résoudre le problème des pluies acides.
- Connaissez-vous le PAMPA? C'est un programme conjoint des gouvernements canadien et ontarien en vue d'améliorer la qualité des sols et de l'eau dans le sud-ouest de l'Ontario. Le Programme d'amélioration du milieu pédologique et aquatique (PAMPA), auquel participe Environnement Canada et Agriculture Canada, permettra, entre autres, de mettre en place des activités de contrôle de la qualité et du débit de l'eau dans le bassin du lac Érié. Pour en savoir davantage, un dépliant est disponible.

La Semaine de
l'environnement 1987
du 1^{er} au 7 juin

L'Environnement



je m'en occupe!

Faites votre part et joignez-vous aux nombreux Canadiens résolus à protéger l'environnement et le patrimoine

Pour renseignements, communiquer avec votre bureau régional d'Environnement Canada.



